

Registre des délibérations - Délibération n° 08 : 03/10/2017

MISE EN ŒUVRE DU RÉSEAU DE SUIVI DE L'EAU ET DES MILIEUX : ANALYSES DE LA QUALITÉ (FONCTIONNEMENT)

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le trois octobre à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentant du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Bruno Genzana
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, Nicolas Koukas
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Gilles Ayme
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Bruno Genzana
 Commune d'Arles : Bernard Bacchi à Alain Dervieux
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard, Marc Minoretti à Jean-Paul Gay
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taïeb à Henri Rivas
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan à Gilles Ayme

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
 Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	58

Date de convocation
03/07/2017
RC - 370



Délibération n° 08 : 03/10/2017

MISE EN ŒUVRE DU RÉSEAU DE SUIVI DE L'EAU ET DES MILIEUX : ANALYSES DE LA QUALITÉ (FONCTIONNEMENT)

La Camargue est une vaste zone humide remarquable où sont présentes différentes masses d'eau. Elle est soumise aux impacts des activités humaines locales et en provenance du bassin versant du Rhône. Son fonctionnement hydrologique artificialisé influence le fonctionnement des milieux naturels.

Les analyses prévues pour 2018 permettront de poursuivre la mise en œuvre sur le terrain du suivi de l'ensemble des points proposés sur la thématique de la qualité.

Formalisée dans le programme d'actions du Contrat de delta par la fiche action CS2, la présente action consiste notamment en la mise en œuvre des suivis qualité suivants :

- Matières azotées, phosphatées et organiques (nitrates, nitrites, ammonium, phosphates, DBO5, DCO ...) sur les principaux étangs, marais et canaux, le Rhône et la mer, en régie à l'aide de réactifs et photomètre ou par des analyses en laboratoire,
- Pesticides, métaux lourds et micropolluants sur les principaux étangs, marais et canaux, le Rhône et la mer, à partir de prélèvements analysés par un laboratoire agréé.

Pour assumer une partie des coûts inhérents à ces frais de fonctionnement, conformément aux engagements du Contrat de delta, le Parc sollicitera des aides financières selon le plan de financement ci-après :

Dépenses 2018	TTC	Recettes 2018	TTC
Nutriments et matières organiques : consommables (réactifs, solutions étalons) et analyses complémentaires en laboratoire	71 286 €	50 % Agence de l'eau RMC	61 243 €
		15 % Région PACA	18 373 €
Contaminants : analyse par un laboratoire agréé	51 200 €	15 % Département B.-du-Rhône	18 373 €
		20 % Autofinancement	24 497 €
TOTAL TTC	122 486 €		122 486 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à solliciter les financements nécessaires à cette action et à signer tous les documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le **12 OCT. 2017**
Et de l'affichage effectué le **13 OCT. 2017**



Le Président,
Roland Chassain

